

Point sur l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant NHOA suivie d'un Retrait Obligatoire

Aucun Complément de Prix Conditionnel n'est dû

Taipei, Taïwan, le 1^{er} juin 2025

Il est fait référence à l'offre publique d'achat simplifiée (l'Offre) et à la procédure de retrait obligatoire mise en œuvre le 10 décembre 2024 par TCC Europe Holdings B.V. (anciennement dénommée Taiwan Cement Europe Holdings B.V.) (TCEH), une filiale indirecte de TCC Group Holdings Co., Ltd (TWSE : 1101), sur les actions de NHOA S.A. (NHOA), conformément à la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers en date du 5 novembre 2024 (Avis AMF n° 224C2193).

Les anciens actionnaires de NHOA sont informés du fait que NHOA Corporate S.r.l. (NHOA Corporate) a exercé sa promesse d'achat (*put option*) afin de vendre sa participation dans Free2Move eSolutions S.p.A. (F2MeS) à Stellantis Europe S.p.A. (Stellantis) le 1^{er} juin 2025, tel que décrit plus précisément à la section 2.2.1 de la note d'information. En conséquence, conformément aux termes de la note d'information, AUCUN complément de prix conditionnel de 0,65 euro par action NHOA (le Complément de Prix Conditionnel) n'est dû aux détenteurs des titres financiers matérialisant les droits au Complément de Prix Conditionnel (les Titres Financiers). Les détenteurs des Titres Financiers seront informés de la réalisation de la vente de la participation de NHOA Corporate dans F2MeS à Stellantis au moyen d'un avis financier via Euroclear France.

Les Titres Financiers, qui sont admis aux opérations d'Euroclear France, seront caducs le 3 juin 2025.

Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant pour les besoins de l'Offre, a été informé de l'exercice de la promesse d'achat (*put option*) de NHOA Corporate.